

Enquêtes administratives : La Cour d'appel réitère l'admissibilité en preuve des rapports qui en découlent

1 septembre 2012

Dans une décision rendue le 5 juillet dernier, la Cour d'appel réitère l'admissibilité en preuve de rapports d'enquête dans le contexte d'un procès civil, confirmant du même coup l'importance d'un processus d'enquête suite à la survenance d'un accident.